PROCES VERBAL
Conseil Municipal du mercredi 14 septembre 2022 à 19H

L'an deux mille vingt-deux, Le quatorze septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de NEUF-ÉGLISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BOURNAT GONZALEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 septembre 2022

Présents : Olivier CHANNEBOUX, Davy BELLARD, Cécile NERAUD, Mathias PEYNET, Christiane PERONNY, Alain LEVAN, Virginie ARNAUD.

Absent : Olivier GRAVIER, Gérard MASSON, Sébastien CAVARD.

Secrétaire de séance : Cécile NERAUD.

Ordre du jour de la séance :

- Modification des statuts du Syndicat Mixte Sioule et Morge
- Correspondant incendie et secours
- Renouvellement adhésion CNRACL (mission retraite)
- Délibération non valeurs
- Recensement population : recherche agent recenseur
- Adhésion ADIT
- Demande de M PEPIN Corentin (raccordement électrique)
- Convention SIEG : réfection éclairage suite grêle
- Emprunt rénovation salle de fêtes
- Questions diverses

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE SIOULE ET MORGE

Lors de sa réunion du 25 juin 2022, le Comité Syndical du Syndicat de Sioule et Morge a approuvé un projet de modification de ses statuts tel que présenté en annexe.
Cette modification des statuts permet :

- De définir les limites de la compétence « eaux pluviales » notamment par rapport à la compétence « voirie » des communes (article 2.2),
- D'élargir les habilitations du Syndicat en matière de prestations de services, notamment dans l'objectif que ces dernières visent l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif, l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales et l'activité de conseil en la matière (article 2.3) ; cette modification fait suite à des observations reçues du Sous-Préfet de Riom,
- D'ajouter l'obligation que le Comité Syndical se prononce en cas de transfert ou de reprise d'une compétence optionnelle par une Commune, et de préciser également que la date de prise d'effet du transfert sera le 1er janvier de l'année qui suit la date de la délibération (articles 6.1 et 6.2),
- De modifier le nombre de membres du Bureau pour qu'il soit identique au nombre de membres élus des Conseils d'Exploitation du Syndicat (article 7.3).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de Sioule et Morge. Ces modifications sont validées par l'assemblée.

Nom Prénom	**Sens du vote**		
	Pour	**Abstention**	**Contre**
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier			
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard			
Alain Levan	X		
Gérard Masson			
Cécile Néraud	X		
Christiane Perrony	X		
Mathias Peynet	X		

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Madame le Maire propose Olivier Gravier en tant que correspondant incendie et secours.
Un arrêté du maire actera la nomination de Olivier Gravier.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier			
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard			
Alain Levan	X		
Gérard Masson			
Cécile Néraud	X		
Christiane Peronny	X		
Mathias Peynet	X		

RENOUVELLEMENT ADHESION CNRACL (MISSION RETRAITE)

Madame le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a une mission relative à l'assistance retraites exercée au profit des collectivités et établissements affiliés.
Il propose donc d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.
Cette convention doit être renouvelée tous les trois ans. Elle prendra effet le 1 janvier 2023.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier			
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard			
Alain Levan	X		
Gérard Masson			
Cécile Néraud	X		
Christiane Peronny	X		
Mathias Peynet	X		

DELIBERATION NON VALEURS

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le SGC de RIOM n'a pu procéder au recouvrement de la somme d'un montant total de 0,01€.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, admet en non-valeur la créance du titre correspondant (2020) dont le montant s'élève à 0,01 € et accorde décharge au SGC de RIOM de ladite somme.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier			
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard			
Alain Levan	X		
Gérard Masson			
Cécile Néraud	X		
Christiane Peronny			X
Mathias Peynet	X		

RECENSEMENT POPULATION : RECHERCHE AGENT RECENSEUR

Le recensement aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février, la commune recherche un(e) agent(e) recenseur connaissant bien la commune, merci d'envoyer votre candidature à la mairie de NEUF-ÉGLISE le Bourg 63560 NEUF ÉGLISE..

ADHESION ADIT SITE INTERNET MAIRIE

Le conseil accepte le devis de 252,00 € pour l'année 2022, mais ne renouvellera pas la gestion du site internet pour 2023. Un mail sera envoyé à ADIT 63 pour les informer.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier			
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard			

Alain Levan	X		
Gérard Masson			
Cécile Néraud	X		
Christiane Peronny	X		
Mathias Peynet	X		

DEMANDE DE M PEPIN CORENTIN (RACCORDEMENT ELECTRIQUE)

Repoussée à la prochaine réunion du conseil municipal

CONVENTION SIEG : REFECTION ECLAIRAGE SUITE GRELE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à l'épisode de grêle du 4 juin 2022, des dégâts ont été constatés sur les lanternes d'éclairage public, le SIEG a établi un plan pour préciser l'emplacement des foyers concernés par les dégâts.
L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques à la date d'établissement du projet, s'élève à : **21 000,00 € HT**.
Conformément aux décisions prises par son Comité, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant (auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C de l'Ecotaxe), soit **10 506,96€.**

- Eclairage public : 21 000,00 € X 0,50 = 10 500,00 €
- Ecotaxe : 6,96 €

Total : **10 506,96 €**

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.
Il est précisé que le montant de la T.V.A sera récupéré par le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Madame le Maire et son mode de financement ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention de financement établie par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;

-Décide de faire réaliser ces travaux et inscrit à cet effet les crédits nécessaires à leur réalisation, au Budget de l'exercice **2023 ;**

- s'engage à assurer le versement de la contribution, après réajustement en fonction du décompte définitif des travaux, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier			
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard			
Alain Levan	X		
Gérard Masson			
Cécile Néraud	X		
Christiane Peronny	X		
Mathias Peynet	X		

EMPRUNT RENOVATION SALLE DES FETES

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de NEUF-ÉGLISE doit contracter un emprunt d'un montant de 400 000 € pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes.
En raison de l'augmentation des taux, elle propose de contracter l'emprunt dès maintenant.
Suite à la sollicitation de plusieurs banques, le conseil municipal a retenu l'offre du Crédit Agricole Centre France.
Cette offre est un emprunt à capital constant de 400 000 € sur 20 ans au taux fixe trimestriel de 2,36 % avec une commission d'engagement de 400 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la proposition du Crédit Agricole Centre France.
- AUTORISE Madame le Maire à contracter avec le Crédit Agricole un emprunt de 400 000 € sur 20 ans au taux fixe trimestriel capital constant de 2,36 % avec une commission d'engagement de 400 €.

L'argent ne sera débloqué qu'au commence réel des travaux.
Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Madame le Maire pour la réalisation de cet emprunt et la signature du contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier			
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard			
Alain Levan	X		
Gérard Masson			
Cécile Néraud	X		
Christiane Peronny	X		
Mathias Peynet	X		

POINT SUR LA SALLE DES FETES

Après la réunion de juin dernier, Madame le Maire a contacté l'architecte pour l'informer des modifications souhaitées, de nouveaux plans ont été communiqués, il y a de nouveaux changements à apporter, elle réitérera la décision du conseil municipal auprès de l'architecte.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le maire fait part au conseil de plusieurs doléances qu'elle a reçues :
-Monsieur Rodolphe Barbenoire du Piogat concernant les coupures récurrentes d'électricité
Elle indique qu'elle est en contact depuis plusieurs mois avec Monsieur Chissac, référent Enedis concernant le mécontentement des usagers et que les travaux sont programmés pour la fin novembre.
Il est proposé qu'un courrier commun regroupant les mairies de MENAT et NEUF EGLISE soit envoyé à ENEDIS de nouveaux retards devaient avoir lieu.
-Monsieur Pierre Chartron des Beauforts concernant l'adressage non effectif sur la commune.
Mme le Maire indique que le responsable de la Société SIGNA CONCEPT est venu en mairie en juin dernier pour la dénomination des voies, la procédure est longue et est en cours de réalisation. Elle rappelle que ce sujet était un engagement du mandat et qu'il était à l'ordre du jour de plusieurs réunions de conseil (cf. CR du 21.12.2020 et du 14.03.22).

Pour information, l'expertise des toitures communales (grêle du 4 juin) aura lieu le mercredi 28 septembre.

Procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2022 validé comme suit :

Nom Prénom	**Sens du vote**		
	Pour	**Abstention**	**Contre**
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier	x		
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard	x		
Alain Levan	X		
Gérard Masson	x		
Cécile Néraud	X		
Christiane Peronny	X		
Mathias Peynet	X		

A Neuf Église, le 14.09.2022

Le Maire
BOURNAT GONZALEZ Karine

La secrétaire de séance :
Cécile NERAUD